



Bordeaux, le 19 juin 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Filière viti-vinicole - Conseil de bassin viticole «Charentes-Cognac»

**Le Conseil de bassin viticole «Charentes-Cognac» s'est réuni ce mardi 19 juin 2018 à Cognac, sous la présidence du Préfet de région, Didier LALLEMENT, en présence des représentants de la filière et de la collectivité régionale.**

Les 4 450 viticulteurs du bassin Charentes-Cognac cultivent 80 000 hectares de vignes dont 73 700 hectares de vignes aptes à la production de Cognac. La viticulture dégage une valeur de production de près d'un milliard d'euros. La commercialisation du Cognac ne cesse de battre des records. Dépassant en 2017 les 3 milliards d'euros, les ventes sont portées principalement par le continent nord américain et asiatique.

Après un échange sur les intempéries et les mesures en place, le Conseil de bassin a été l'occasion de dresser un bilan des demandes d'autorisation de plantations nouvelles en 2018 au regard des limitations accordées pour les différents vignobles. Porté par un marché dynamique et des exportations en croissance, les demandes ont dépassé les limitations fixées. Chaque demandeur de ces secteurs se verra donc attribuer une surface minimale (dite surface plancher) dans la limite de la surface demandée. Ces surfaces minimales seront respectivement :

- pour l'AOC Cognac d'environ 48 ares
- pour l'AOC pineau des Charentes d'environ 3 ares
- pour l'IGP charentais d'environ 13 ares
- pour les demandes de vins sans IG (VSIG) : 1,02 hectares.

Par ailleurs, les modalités et la stratégie du nouveau Plan Collectif de Restructuration pour les vignobles du bassin Charentes Cognac ont reçu un avis favorable en Conseil de bassin. Ce plan triennal qui s'inscrit dans la continuité du plan précédent poursuit plusieurs objectifs : gagner en productivité et favoriser une diversité variétale. Il intègre dorénavant des cépages résistants aux maladies fongiques (mildiou et oïdium) inscrits au classement national des variétés à raisins de cuve, rendus de fait éligibles à l'aide. L'aide individuelle à la restructuration est quant à elle reconduite à l'identique pour la campagne 2018-2019.

À noter que lors des cinq dernières années, près de 46 millions d'euros de crédits issus de cette mesure « restructuration du vignoble » ont permis la replantation de près de 6500 ha de vignes, soit plus de 8 % de la surface du vignoble de ce bassin.

Lydia Héraud, conseillère régionale déléguée à la viticulture et aux spiritueux a présenté l'état d'avancement du projet régional de territoire innovant de grande ambition (TIGA) pour « co-construire les territoires viticoles responsables de demain ». Ce projet est lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Secrétariat Général Pour l'Investissement.

Il associe à l'échelle de Nouvelle-Aquitaine l'ensemble des acteurs de la filière ainsi que l'État et repose sur l'émergence d'initiatives territoriales innovantes en faveur de la réduction des produits phytosanitaires.

Enfin, la présentation de l'étude INSEE - Agreste sur l'emploi a mis en évidence le poids socio-économique de la filière viticole du bassin Charentes-Cognac qui rassemble 15 900 emplois dont 12 800 salariés. Des petites unités côtoient de grands groupes, dynamisant l'économie rurale et maillant le territoire. La filière réalise 98 % de son chiffre d'affaires à l'export, classant le cognac en tête des exportations de la région devant l'aéronautique.